



ORGANE OFFICIEL DU CERCLE PÉGASE
SOCIÉTÉ ROYALE - FONDÉE EN 1906
AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIAT GENERAL : Rue de Moscou, 25. — Téléphone 37.11.87
TRÉSORERIE : Rue de la Victoire, 219. Tél. 37.37.88. C. ch. post. 1472.12
Les articles signés n'engagent que leur auteur.

LES AUBERGES DE LA JEUNESSE

LES A. J. ET NOUS

« Déplaçable horizon, sois ma limite »
(André GIDE — Les Nouvelles nourritures)

Du jour où je l'ai lue, cette pensée me poursuit. Je sais que c'est une parabole et que Gide exprime par là bien autre chose. Cependant prise dans son sens littéral, cette pensée ne peut que nous séduire.

Ne point stagner, élargir notre rayon d'action, varier à l'infini nos excursions et nos voyages, en reculer les limites. Comment s'y prendre ? Nos moments de liberté, nos capacités physiques ne nous permettent qu'un kilométrage déterminé. Sachons mettre à profit notre congé du samedi après-midi, réalisons le week-end. N'attendons pas toujours le dimanche pour partir. Partons dès le samedi, gagnons une A. J. et nous pourrions parcourir des régions qui sans cela nous sont interdites.

Pourquoi l'auberge de jeunesse et non l'hôtel ? Chacun de nous ne dispose que d'un « budget tourisme » limité. L'hôtel, le chemin-de-fer sont onéreux. L'A. J. héberge pour un prix dérisoire ; on peut y préparer soi-même sa « popote ». Les frais de voyage sont donc beaucoup moindres, de sorte qu'on peut doubler, voire même tripler le nombre de ses déplacements. Le voyage à l'étranger est mis à la portée de tous.

D'aucuns me disent : Les A. J. s'adressent aux jeunes, ce n'est plus votre place. Je pourrais répondre par cette question. « Quelle est la limite de la jeunesse ? » Mais une discussion sur ce sujet m'entraînerait fort loin. Qu'il me suffise de dire que les statuts de l'A. J. ne fixent pas d'âge maximum, que nous n'avons pas à craindre de prendre la place de plus jeunes étant donné qu'un article du règlement intérieur dit, qu'en cas d'affluence, les jeunes ont la priorité. Qu'enfin par nos cotisations et notre fréquentation des A. J. nous contribuons au soutien financier de cet organisme.

L'AMBIANCE DE L'AUBERGE DE JEUNESSE

En général, nul n'ignore le côté économique des A. J. Mais, comprend bien mal l'auberge, qui ne connaît que ses avantages matériels. D'un article paru dans « Vacances » sous la signature de Dis. Verstraete, président de la « Vlaamsche Jeugherbergere Centrale » j'extrais ces lignes. « Celui qui entre dans une auberge de jeunesse est frappé par l'atmosphère spéciale qui y règne. Il est vrai : ou bien on s'adapte et on se sent immédiatement « chez soi » ou bien on reste étranger à cet esprit nouveau ».

Cela est très juste. Mais, quiconque excursionne et voyage, non par désœuvrement ou par snobisme, mais bien par sport et en ami de la nature, se sentira chez

lui à l'auberge. Il sera tout de suite conquis par l'ambiance essentiellement sportive qui y règne, par la puissance de sympathie de toute cette jeunesse itinérante qu'il y rencontre. Cette ambiance procède surtout de l'allure et de l'esprit sportifs des hôtes de l'auberge.

Allure sportive qui confère au pédestrian et au cyclo-touriste son équipement si sympathique.

Esprit sportif : sitôt arrivés, sitôt amis. Pas de préjugés, pas de classes sociales. Le manuel et l'intellectuel, l'employé et l'étudiant, tous fraternisent, car tous se sentent membres d'une même famille. Tous ont un idéal commun : le goût du sport et du voyage, la recherche d'une vie simple, dépourvue d'artifices et d'ostentation, d'une vie plus près de la nature. Les auberges de jeunesse sont généralement situées dans les villages ou, si possible, en pleine nature, rarement dans les villes. Et ceci n'est pas leur moindre attrait pour qui voit dans le week-end et le voyage un moyen d'évasion à la vie urbaine.

Si, nombreux sont ceux qui prennent la route des auberges en raison des avantages matériels, très rapidement ils subissent l'attrait « moral » de l'A. J. Si bien qu'ils les fréquentent alors sans même plus songer à ces avantages matériels. Ceux-là participent pleinement de l'esprit ajiste quand bien même ils auraient trente ans ou davantage.

Chose significative et qui confirme ce qui précède : si je repasse en souvenir le voyage que je fis l'an dernier dans les Vosges, des lieux tels Aubure, Le Donon, Schiesrotried où je passai la nuit à l'auberge me viennent immédiatement à l'esprit, tandis qu'il me faut faire un effort de mémoire pour me rappeler des endroits où je logeai à l'hôtel. C'est que, l'accueil indifférent, le cadre banal, l'ambiance froide de l'hôtel ne laissent point de traces.

Aussi, en ajiste convaincu, lorsque j'ai le choix entre l'hôtel et l'auberge je n'hésite pas. Vive l'auberge de jeunesse !

Raymond REMY.

Séance mensuelle du lundi 6 mars 1939

(Nouveau Local : Bass-Tavern, rue des Chartreux, 3, Bruxelles-Bourse).

Nous vous prions d'assister à la séance mensuelle, qui aura lieu, le *lundi 6 mars 1939*, à 20 h. 30' précises, au local, *Bass-Tavern*, rue des Chartreux, 3, Bruxelles.

Ordre du Jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; (séance mensuelle du 6-2-1939) ;
2. Présentation de nouveaux membres ;
3. Exposé des excursions des 8, 9 et 10-4-1939, (Pâques), M. R. Porta ;
4. Exposé sur l'activité cyclocamping du cercle ;
5. Brevet permanent du cyclotourisme, commentaires du Règlement) ;
6. Exposé d'ensemble sur la question des assurances-accidents ;
7. Communications diverses ;
8. Causerie, avec projections cinéscopiques, par M. R. Porta.

Sujet : « *Les Auberges de Jeunesse* ».

Le Bureau du Comité central, se réunira, à son local, *Bass-Tavern*, rue des Chartreux, 3, le *vendredi 10 mars 1939*, à 20 h. 30'.

La Commission « *Tourisme* » se réunira au local précité, le *vendredi 31 mars 1939*, à 20 h. 30' précises.

Prière d'adresser toute la correspondance au secrétariat-général, rue de Moscou, 23, Bruxelles.

Excursions cyclistes dominicales.

DIMANCHE 5 MARS 1939.

Excursion A. — Réunion à 8 h., entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise), Petite Espinette, Mont Saint-Jean, Genappe (repos) ; Nivelles (pique-nique, visite du

trésor de l'Eglise collégiale Sainte Gertrude et des nouvelles installations du Parc de la Dodaine) ; Bois Seigneur-Isaac, Braine-le-Château, Hal (repos) ; Ruysbroeck, Bruxelles. 65 kms.
Pilote : M. F. Jonet.

DIMANCHE 12 MARS 1939.

Excursion A. « Cyclopromenade ». — Réunion à 8 h. 45', avenue Fonsny (gare de Bruxelles-Midi) ; Forest, Droogenbosch, Linkebeek, Cleet-Bosch, Chapelle de la Vierge, Alsemberg (repos) ; Le Molenbeek, Bruineput, Huysinghen, Wauveringen, Crabbosch, Steenputbeek, Braine-le-Château (pique-nique) ; Bruyère-Minon, Le Doyen, La Bruyère, Ancienne Abbaye de Nivelles, Le Haut Mont, Bois de Foriest, La Pierre qui tourne, Sart-Moulin, Culot, Sept-Fontaines (repos), Waterbosch, Etangs de Rhodes, Espinette Centrale, avenue Van Bever. 55 kms. Pilote : M. R. De Bock.

Excursion B. — Réunion à 8 h., Rond-point de la rue de la Loi ; Overysse, Wavre (repos) ; Gistoux, Incourt, Dongelberg (pique-nique, visite des carrières de Quartzite) ; Jodoigne, Grez-Doiceau, Archennes, Ottenbourg, Terlaenen, Huldenberg, Overysse, N.-D.-au-Bois (repos) ; Auderghem. 95 kms. Pilote : M. R. Porta.

DIMANCHE 19 MARS 1939.

Excursion A. — Réunion à 8 h. 30', place de la Reine (Eglise Sainte Marie), Cortenberg, Velthem-Beyssen, Thildonck (repos) ; Wespelaer, Werchter, Tremeloo (pique-nique à la *Maison des Tramwaymen*) ; Keerbergen (excursion à travers les bois et les dunes de la région) ; Putte, Bonheyden, Malines (repos) ; Vilvorde, Pont Teichmann. 70 kms. Pilote : Ch. 't Seyen.

DIMANCHE 26 MARS 1939.

Excursion A. — Réunion à 8 h. 45', place Jules de Trooz (Monument du Travail) ; avenue de Meysse, vallée du Molenbeek, Pont-Brûlé (repos) ; Humbeek, Rhode-Saint-Brice, Wolverthem, Merchtem (pique-nique) ; Opwyck, Nijverseel, Baerdegem, Meldert, Affingen, Hekelgem (repos) ; Assche, Kœkelberg. 65 kms.

Pilote : M. G. de Koster.

Excursion B. « Randonnée ». — Réunion à 7 h. 30'. Rond-Point de la rue de la Loi, Louvain (repos) ; Wessmael, Hersselt, Abbaye de Tongerlo (pique-nique) ; Westerloo, Averbode, Testelt, Langdorp, Aerschot, Louvain (repos) ; Cortenberg, Woluwe-St-Etienne, place Général Meiser. 125 kms. Pilote : M. R. Remy.

Excursions cyclistes du samedi après-midi

Rendez-vous permanent à 14 h. 50', entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise).

Samedi 4 mars 1939 : Beersel.

Samedi 11 mars 1939 : Vossem.

Samedi 18 mars 1939 : Ganshoren.

Samedi 25 mars 1939 : La Woluwe.

Samedi 1 avril 1939 : Alsemberg.

Pilote : M. R. Dupont.

Promenades pédestres

DIMANCHE 5 MARS 1939.

Réunion à 9 h. 45', au Fort-Jaco (terminus tramways nos 6 et 10). Départ à 10 h.. Promenade dans la Forêt de Soignes. Pique-nique à Groenendael. 12 kms.

Pilote : M. F. Stock.

DIMANCHE 19 MARS 1939.

Réunion à 8 h. 45', porte de Tervueren. Départ à 9 h. en tramway jusqu'à Tervueren. Vallée de la Voer, Vossem, Leefdael, Berthem, Héverlé, Louvain. 18 kms.

Pilote : M. F. Stock.

Excursions cyclistes pour les 9 et 10-4-39 (Pâques)

Excursion A. — Objectif : *Le Canal Albert et le Canal Juliana.*

Dimanche 9 avril 1939. — Départ en ch.-fer Bruxelles-Nord : 6 h. 54' (réunion à 6 h. 15' salle des Bagages, rue du Progrès) ; arrivée à Liège-Guillemins à 8 h. 37'. A vélo : Herstal, le canal Albert, Canne (pique-nique) ; Sint-Pieter (visite des carrières souterraines), Maastricht (visite de la ville) ; canal Juliana ; Elsloo, Mechelen-sur-Meuse, Neerharen. 65 kms. (Logement à l'*Hôtel Nova*).

Lundi 10 avril 1939. — Départ à 8 h., Zoutendaal (par les bruyères) ; Winterslag, Genck, Bilsen (pique-nique) ; Vieux Hoesselt (visite de la Commanderie des Vieux Jones-Rijckhoven) ; Tongres (repos) ; Liège. 70 kms.

Retour en ch.-fer. Départ : Liège-Guillemins : 20 h. 10', arrivée : Bruxelles-Nord : 21 h. 50'.

Pilote : M. A. Reynaerts.

N. B. — Les inscriptions peuvent parvenir au Secrétariat-général, accompagnée du versement de frs 70. — (chemin de fer, transport vélo, visite des carrières souterraines et hôtel, logement et repas).

Excursion B. — « Randonnée A. J. ».

Samedi 8 avril 1939. — Réunion à 14 h. 45', Rond-Point de la rue de la Loi, N.-D.-au-Bois, Wavre, Gembloux (repos); Namur, Burnot (Logement à l'Auberge de Jeunesse).

Dimanche 9 avril 1939. — Départ à 8 h., Dinant Falmignoul (repos-garage des vélos). Excursion pédestre de 25 kms. dans la vallée de la Lesse, Walzin, Furfooz, Gendron (pique-nique), le Ry de Vèse, Falmignoul (repos). Retour à Burnot (logement à l'Auberge de Jeunesse). 50 kms.

Lundi 10 avril 1939. — Vallée du Burnot, Arbre, Bioul, Warnant, vallée de la Molinee, Ruines de Montaigne (visite des ruines et du site); Sosoye, Maredsous (pique-nique); Ermeton-sur-Biert, Saint-Gérard, Fosse, Ham-sur-Sambre, Onoz (repos); Mazy, Sombrefe, Genappe (repos); Waterloo, Espinettes, avenue Van Bever. 110 kms. Pilote : M. R. Remy.

N. B. — Nous prions les participants de vouloir bien donner leur adhésion au plus tard à la séance mensuelle du lundi 3 avril 1939, afin de pouvoir aviser, en temps voulu, le père aubergiste de l'A. J. de Burnot.

PROPOS...

Que choisir? Un tandem ou deux vélos

— C'est entendu, ma chérie. Pour ne pas engraisser et nous bien porter, nous pédalerons désormais tous les dimanches.

— Oh chic. Justement, j'ai vu un beau tandem tout bleu

— Un tandem? qui te parle de cela? Ce sont deux vélos rouges que je vais acheter.

— Ah non. Je ne sais pas « y aller » ...

— Et tu voudrais peut-être que je pédale pour toi ...

— C'est bien cela ... Tu veux me laisser tomber sur la route toute seule. Egoïste, va ...

A ce moment, un coup de sonnette interrompit la discussion. C'est l'ami de la maison. Cycliste convaincu.

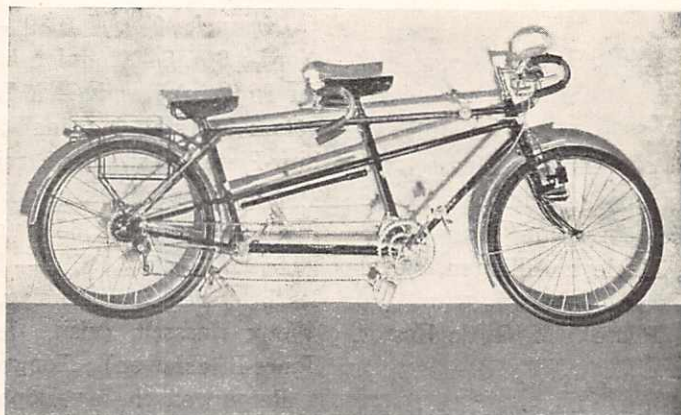
— Tu tombes admirablement, mon vieux Dis-nous ce que nous devons acheter : un tandem ou deux bicyclettes.

L'ami toussota, hésita puis se décida :

— Voilà une question bien embarrassante. Il y a du pour et du contre. Cela dépend de vos tempéraments.

Cycles "ALBATROS"

VAINQUEURS
TOUTES CATÉGORIES
DU
CONCOURS DE MACHINES
DE TOURISME,
ORGANISÉ PAR
LA FÉDÉRATION BELGE
DU CYCLOTOURISME



CONSTRUCTEURS DEPUIS

1895

ONT

RÉNOVÉ EN BELGIQUE
LA CONSTRUCTION DU
VÉLO ET DU TANDEM
DE TOURISME

Éts L. van GOITSENHOVEN s. a.

Rue de Laeken, 103, BRUXELLES ☎ Téléphone 17 01 78 (5 lignes)

RAYON SPÉCIAL D'ACCESSOIRES ET PIÈCES DETACHÉES POUR LE CYCLOTOURISME

Il faudrait être psychologue pour vous répondre. Je vais néanmoins essayer.

Il prit son stylo, son bloc et traça le tableau suivant :
Pour le tandem :

Moyenne horaire plus élevée : 25 kms au lieu de 18 ou 20 ;

Rayon d'action plus grand : 180 kms au lieu de 100 ou 120 ;

Plus d'harmonie sur le plat ;

Risques d'accidents réduits ;

Adaptation plus rapide de la femme qui peut ne pas savoir monter à vélo ;

Possibilité pour la femme de lâcher les mains et de relever le buste si elle est fatiguée ;

Charge transportable accrue : 40 kilos au lieu de 20 + 10, soit 30 ;

Aménagement plus facile du matériel de camping ;

Assurance moins élevée ;

Impôts : égalité frs 10. — par année (dans les deux cas).

Pour les deux vélos :

Prix identique (ou approximativement) ;

Réparations plus faciles ;

Maniabilité plus grande ;

Avantage dans les côtes (si la femme est jeune) ;

Coup de pédale plus souple moins puissant ;

Plus de facilité pour le garage ;

Utilisation indépendante des deux machines ;

Possibilité pour l'un des deux cyclistes d'aller au village le plus proche chercher un mécanicien ou du secours en cas de « pépin ».

Aux dernières nouvelles, le jeune couple aurait acheté, après mûre réflexion, à la fois le beau tandem tout bleu et les deux vélos rouges.

L'Ane de Buridan.

Nécessité de l'Assurance

Nous attirons une fois encore l'attention des cyclotouristes sur les dangers auxquels ils s'exposent en circulant sans être assurés, tout-au-moins contre les accidents dont la responsabilité pourrait leur être imputée.

Il suffit de consulter des recueils de jurisprudence pour constater quelles conséquences matérielles considérables un accident occasionné par un cycliste peut entraîner pour celui-ci.

Citons un exemple pris dans la réalité : un cycliste, abordant une route, suivait pendant quelques mètres la gauche de celle-ci avec l'intention de traverser pour rejoindre la droite. Malheureusement, avant qu'il ait eu le temps d'accomplir cette manœuvre, un automobiliste venant à sa rencontre et suivant régulièrement la droite dut faire un crochet afin d'éviter le cycliste et entra en collision avec une autre voiture. Le Tribunal Correctionnel de Malines décide que la responsabilité initiale de l'accident est due au cycliste. Celui-ci est condamné à supporter le préjudice subi par *les deux automobilistes* à concurrence des 9/10. D'où, à charge du cycliste, une condamnation dont le montant atteint près de 100.000 francs.

L'intense circulation actuelle expose tous les cyclotouristes, si prudents qu'ils soient, à des mésaventures de cet ordre.

Pour une prime annuelle de frs 40. —, le Service « Assurances » du cercle peut garantir ses membres pour *un montant illimité* contre les conséquences de tels accidents. — En supposant qu'on ne fasse qu'une sortie par semaine, cela représente à peine quatre-vingts centimes pour chacune d'elles. Voudrait-on à ce prix risquer de supporter toutes les onéreuses conséquences d'un accident ?

C. T.

Calendrier de la Saison 1939 pour le Comité Nord de la F.F.S.C.

5 mars 1939. — Meeting d'ouverture à Saint-Riquier pour la Picardie ; à Aire-sur-Lys pour les Flandres et l'Artois.

9-10 avril 1939. — Meeting de Pâques à Doullens-Luchaux.

14 mai 1939. — Meeting de Printemps à Hesdin.

28 mai 1939. — Meeting de Pentecôte à Ferrière-la-Grande (Rallye Franco-Belge).

10-11 juin 1939. — Rallye de la Foire Commerciale de Douai.

25 juin 1939. — Raid Louis Nothias (Cyclo-Touristes Doullennais).

14-15 et 16 juillet 1939. — Meeting International des Flandres à Bergues.

23 juillet 1939. — Rallye du Comité National des Loisirs à l'Auberge de Fairère Lebrotoy (Somme).

27 août 1939. — Journée Vélocio Nordiste à Auxi-le-Château.

3 septembre 1939. — Journée Paul Chedeville à Abbeville et Crécy en Ponthieu (X^e Anniversaire de l'Union des Randonneurs Picards).

Brevet Permanent du Cyclotourisme

Afin d'inciter les membres du cercle *Pégase* à fréquenter les excursions cyclistes, organisées au cours de la saison 1939; le Comité Central a décidé de rétablir le *Brevet Cyclotouristique* qui sera octroyé, sous la forme d'un bijou, aux personnes qui auront rempli les conditions élaborées dans le Règlement libellé ci-dessous.

Les membres, déjà détenteurs du *Brevet Cyclotouristique* 1938, pourront participer à celui de cet exercice. Il a été décidé que ceux qui l'obtiendront trois années consécutives, ou cinq années non consécutives recevront un diplôme mentionnant cette régularité de fréquentation aux différentes manifestations cyclistes du cercle *Pégase* et également un joli souvenir dénommé : « Le Cyclotourist Trophy ». Cette récompense stimulera les membres à participer aux excursions officielles tout en leur permettant de faire le point de leurs aptitudes physiques avec exclusion de toute tendance d'exploit sportif.

Le *Brevet Cyclotouristique* du cercle *Pégase* n'est pas une épreuve sélective. Plus nombreux la réussiront, plus éclatant en sera le succès, puisque cela prouvera d'une part l'organisation parfaite des excursions, d'autre part les capacités physiques des participants.

REGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. — Les membres du cercle *Pégase* peuvent concourir à l'obtention du *Brevet Cyclotouristique* du cercle *Pégase* en participant, suivant les modalités suivantes aux excursions dominicales du cercle. Ils doivent demander, à cet effet, un *Carnet de Route*; dûment établi, soit aux pilotes, soit aux services du Secrétariat-général.

a) Effectuer, au cours de la saison 1939, dix excursions dominicales « A », cinq excursions dominicales « B ». Ces quinze excursions doivent comprendre un minimum de trois cyclopromenades à choisir indifféremment dans les excursions « A » ou « B ».

OU

b) Effectuer six camps officiels prévus, par le programme d'activité cyclo-camping; deux camps au terrain privé de Gaillemarde; quatre excursions « B », trois excursions « A ».

Ces sept excursions dominicales doivent comprendre un minimum de 2 cyclopromenades à choisir indifféremment dans les excursions « A » ou « B ».

ART. 2. — La justification des présences doit être indiquée dans le carnet de route remis, à titre individuel, aux membres qui en expriment le désir. La date, le type, le kilométrage des excursions doivent être mentionnées dans les cases « ad hoc » accompagnés de la signature des pilotes ou chefs de camps officiels (annotations à l'encre ou au crayon à l'aniline).

ART. 3. — Les membres remettront, pour pointage, au pilote ou au chef de camp leur carnet de route au dernier repos de l'excursion (courant de l'après-midi).

ART. 4. — Le Comité Central se réserve tous droits sur la vérification des annotations indiquées sur le Carnet de Route des membres.

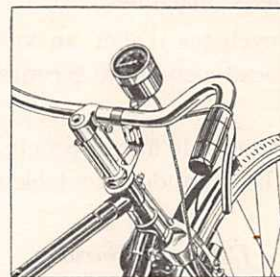
ART. 5. — Les Carnets de route devront être remis au Secrétariat général, pour contrôle, entre les 15 et 31 décembre 1939. La remise des brevets fera l'objet d'une manifestation spéciale du Cercle.

ART. 6. — Les membres, détenteurs du Brevet 1938, peuvent participer à l'obtention du Brevet 1939. Les membres qui deviendront, trois années consécutives ou cinq années non consécutives, détenteurs du *Brevet* se verront octroyés par la Société « le Cyclotourist Trophy ».

ART. 7. — Le Comité Central se réserve la liberté d'apporter toute modification ou altération au présent règlement au cours de l'exercice actuel si des circonstances imprévues le justifiaient.



COMPTEURS " SMITH'S "

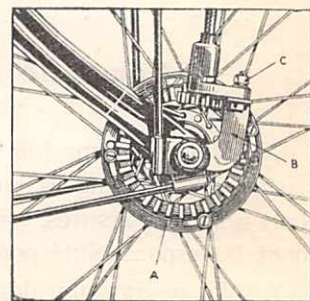


Appareil de qualité
se plaçant au guidon.

En vente chez tous les
marchands de cycles.

PRIX : 125 FR.

Pour la Bicyclette un
Compteur avec
Indicateur de vitesse
et Totalisateur kilométrique



AGENTS GÉNÉRAUX : DEWITTELEIR & KEPPENS
Chausseé de Waterloo, 641 à 645, Bruxelles

Téléphone : 44.48.63 (2 lignes).

Organisation

Afin de pouvoir gérer les affaires du cercle avec opportunité, il a été décidé de créer au sein du Comité Central, quatre grands services jouissant d'une entière autonomie de travail : Secrétariat-général ; Cyclotourisme (Itinéraires et excursions) ; Trésorerie et Fêtes. Ces quatre Services seront dirigés par un Chef de service avec lesquels les membres sont invités désormais à prendre directement contact suivant l'objet de leur demande ou du renseignement qu'ils désirent obtenir. — L'amélioration de ce nouveau système d'organisation est incontestable car elle permettra de spécialiser les questions, de plus en plus diverses que l'évolution du cercle nécessite et de pouvoir les traiter au mieux des intérêts des membres du cercle *Pégase*.

Nous vous remettons ci-dessous un tableau présentant les fonctions attribuées aux différents administrateurs du cercle, ainsi que leur adresse. Ces renseignements vous permettront plus aisément à prendre contact avec les Services susceptibles de vous intéresser.

Président : Guillaume de Koster, rue Lesbroussart, 112 (Tél. 48.73.32). — Coordination et contrôle des différents services.

Vice-président : Robert Porta, rue Potaçère, 69. — Direction du Service du Cyclotourisme. — Chargé des questions traitant les Auberges de Jeunesse. — Délégué officiel du cercle au Conseil d'Administration des A.-J.

Secrétaire-général : Charles 't Seyen, rue de Moscou, 23, (Tél. 37.11.83). — Direction de l'Administration du cercle. — Rédaction du *Pégase-Magazine*. — Service des Assurances.

Secrétaire-adjoint : Albert Reynaerts, rue des Boers, 15. — Services des Voies Cyclables, de la Documentation et du Contrôle médical.

Trésorier : M. Fernand Stock, rue de la Victoire, 219, Tél. 37.37.88). — Direction de la comptabilité et de la trésorerie du cercle.

Trésorier-adjoint : Guillaume Broier, rue Victor Greyson, 51. — Attaché aux travaux du Service de la Trésorerie. — Chargé des questions administratives du cyclo-camping.

Directeur des fêtes : Fernand Jonet, rue de Livourne, 45, (Tél. 37.35.56). — Organisation de toutes les festivités du cercle.

Directeur des fêtes adjoint : Frédéric de Gezelle, rue Philippe de Champagne, 5, (Tél. 12.93.78). — Attaché aux travaux du service des fêtes.

Commissaire : Raymond Remy, rue Alfred Giron, 38,

Bruxelles. — Sous-Directeur du Service du Cyclotourisme.

Commissaire : Joseph Pley, rue du Méridien, 14, (Tél. 17.35.45). Service des Statistiques.

Communication

Le Service de la Trésorerie rappelle, pour mémoire, à ses membres que le Capital Réserve de la Société comprend :

Oblig. Ville de Bruxelles, emprunt 1905 : S. 061.599, n^{os} 16 et 17.

Domage de guerre 1922 : S. 140.568, n^{os} 16 et 17.

Faisons disparaître un préjugé

En dépit de la multiplication et de la rapidité progressives des moyens de transport qui ont modifié le caractère et l'aspect des voyages, le cyclotourisme et son activité de vie au grand air connaît un bienfaisant renouveau. Ses partisans ne s'arrêtent même plus à découvrir des beautés naturelles dans les environs de leur ville, mais sans devoir appartenir nécessairement au Club des Excentriques comme le héros de Jules Verne : Philéas Fogg, ils parcourent des régions éloignées de leurs frontières politiques, riches en paysages et monuments propres à retenir leur attention. Le cyclotouriste peut envisager différents moyens pour mettre au point ces beaux voyages et recourir pour ce qui concerne le logement et la nourriture au camping, aux auberges de jeunesse, aux établissements hôteliers. Un fait à établir immédiatement c'est la mentalité désuète qui existe chez de nombreux hôteliers qui réservent un accueil froid presque hostile au cyclotouriste alors que son sourire commercial s'épanouit pour accueillir la jeune femme ou le gentlemen « sportif » qui viennent de faire quelques centaines de kilomètres confortablement installés dans

Les membres du Cercle Pégase bénéficieront d'une réduction de

10 FRANCS

sur le prix des charbons de « Sobruco »
en s'adressant à

FERNAND LEVAQUE

Représentant de « Sobruco », S. A.

Chaussée de Vleurgat, 104

Tél. 48.50.94 — Bruxelles

Membre du Cercle.

une automobile. Toutes ces attentions professionnelles seront réservées à ces touristes et même à leur voiture, alors que le cycliste sera considéré comme un client gênant, relégué dans un endroit peu visible et la bicyclette, son sort sera franchement pénible. Voilà un préjugé qui doit disparaître, travail certes difficile car il s'oppose à une tradition. Messieurs les Hôteliers de Belgique, si vous voulez conserver la clientèle des cyclotouristes, il est opportun de modifier cette mentalité. Prenez exemple sur vos collègues néerlandais, allemands qui ne dédaignent point d'accueillir le cyclotouriste et qui savent lui réserver de nombreuses prévenances afin qu'il conserve un excellent souvenir de son passage et devenir un élément

de propagande auprès de ses relations pour son établissement hôtelier. Le cyclotouriste belge ne devrait point établir une liste d'adresse recommandées mais une liste noire mentionnant les établissements hôteliers qui n'ont pas su admettre que nous avons les mêmes droits que n'importe quel touriste. Cette liste noire devrait être appelée à recevoir la plus grande diffusion dans les milieux cyclotouristiques et la mise à l'index des établissements y mentionnés devrait être strictement appliquée. Ce serait là, à mon avis, du beau travail et dans un très bref délai nous pourrions en apprécier les heureuses conséquences.

Ch. T SEYEN.

● Adresses recommandées ●

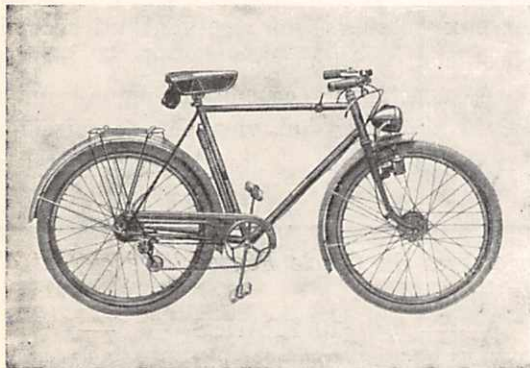
AVIS IMPORTANT AUX CYCLISTES

LA METROPOLE, C^{ie} d'Assurances, Bruxelles, rue Ducale, 21, traite aux meilleures conditions de polices et de primes, toutes assurances *cycles* (Omnium tandems et vélos), *incendie, accidents, vol et bris de glaces*. S'adresser au siège social : rue Ducale, 21, Bruxelles.

THOMANN

La Maison du Cyclotouriste

M. BAIX, 28, boulevard Baudouin, BRUXELLES



Le plus beau choix de vélos cyclotouristes et tandems
— TOUTES LES SPÉCIALITES EN MAGASIN —
Remise de 10 % sur le tarif régulier aux membres du cercle.
FACILITES DE PAIEMENT.

Imp. Reynaert-Van Deun, rue Frœbel, 9, Brux. — Tél. 12 78 05.

AU PROGRÈS

A. ROLLUS, 31-33, rue du Midi, Bruxelles

Tout équipement pour cyclistes et campeurs. Imperméables — Culottes — Gabardines. 10 % de remise aux membres du Cercle « Pégase ». — On accepte les bons d'achat.

CAMPING, rue de la Presse, 15, Bruxelles

Tout matériel et accessoires.
Les plus bas prix. Les plus fortes remises.

HARKER'S SPORTS, 51, rue de Namur, Bruxelles

Matériel de Camping et accessoires. Spécialité de tentes légères pour cyclistes. Remises importantes aux membres du Pégase, sur présentation de la carte de membre.

CYCLES VAN HAUWAERT, 32, boulevard Baudouin

Demandez nos prix spéciaux offerts exceptionnellement à tous les membres du Pégase (se munir de la carte de membre).

P. VAN DER VEKEN, fabricant, 29, rue Souveraine, Ixelles-Bruxelles

TENTES en tissu imperméabilisé, à partir de 45 frs.

TENTES VAN CALCK, 46, rue du Midi, Bruxelles

Toutes les spécialités pour tous les sports. Camping — Tourisme — Cyclisme — Tennis — Natation — Plage, etc. Vêtements — Chaussures — Accessoires. Forte remise aux membres du « Pégase ».